



PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 JUIN 2010

\* \* \*  
\*

Le vingt cinq juin deux mille dix, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Riom s'est réuni en Salle Attiret Mannevil, sous la présidence de *Monsieur ZICOLA*, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 18 juin 2010 conformément à la loi, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après :

- 1 – Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme (SIEG) : adhésion de Riom Communauté
- 2 – Salle Dumoulin : attribution des marchés de travaux des lots 5 et 20 et modification des lots 4 et 7 – avenant au marché de maîtrise d'œuvre
- 3 – Contrôle d'accès dans les équipements sportifs : avenant au marché
- 4 – Compte rendu de délégation : renégociation d'emprunts
- 5 – Tableau des effectifs 2010 : créations et suppressions de postes
- 6 – Tableau des effectifs 2010 : création de poste de non titulaire
- 7 – Contrat d'Aide à l'Emploi
- 8 – Jardins municipaux : projet de création : constitution de réserves foncières
- 9 – Plan de Déplacement des administrations (PDA) : convention avec Vélocité63
- 10 – Rue Jeanne d'Arc : acquisition foncière
- 11 – Le Moulin d'Eau : déclassement du domaine public et vente à des riverains
- 12 – Logement 6 rue Antoine Caux : location à un professeur des écoles
- 13 – Locaux techniques au stade Emile Pons : déclaration de travaux
- 14 – Chantier d'insertion : reconduction de la convention
- 15 – Fonds d'Initiatives Développement Social : « Séjours Familles »
- 16 – Fonds d'Initiatives Développement Social : « Mon été au Cerey »
- 17 – Saison Culturelle « Accès Soirs » 2010/2011 : demandes de subventions
- 18 – Fonds d'Initiatives Culturelles
- 19 – Vélo Club Riomais : acompte sur subvention - convention
- 20 – Scolarisation des enfants de Malauzat : partenariat avec la Commune
- 21 – Tarifs 2010/2011 : restauration scolaire – Communes extérieures
- 22 – Tarifs pour mini-camp d'été

#### QUESTIONS DIVERSES

< <> <> <> <> <> <> <> >

ETAIENT PRESENTS : M. ZICOLA, Maire

M. Mme AMARA, M. BARDY, Mme BOURDIM, MM. DEAT, DIOGON, DOS SANTOS, MMES DUBREUIL, FABRE, MM. FREGONESE, FRIAUD, GIROUX, Mme GOTHON, MM. GRANGEON, GRENET, JACOB, MMES JULIEN PALUMBO (à partir de la question n° 8), LACHASSINE ROCHE, LASSALLE, MACHANEK, MONTFORT, M. PELLIZZARO, MMES RAMBAUX (jusqu'à la question n° 16), RICHETIN, MM. ROUX, SOULIER, TOURNUT.

ETAIENT ABSENTS OU REPRESENTES :

Mme Pierrette CHIESA, Maire-Adjoint, a donné pouvoir à G. SOULIER

Mme Evelyne JULIEN PALUMBO, Conseillère Municipale Déléguée, absente jusqu'à la question n° 7

Mme Emilie MARCHAND, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à J.C. ZICOLA

Mme Agnès MOLLON, Conseillère Municipale, absente

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale Déléguée, a donné pouvoir à S. FRIAUD à partir de la question n° 17

M. Bruno RESSOUCHE, Maire-Adjoint, absent

Mme Evelyne RIBES GENDRE, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à R. LASSALLE

M. Jean SIRY, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à J.C. JACOB

< <> <> <> <> <> <> <> >

*Monsieur Jean-Claude JACOB* ayant été désigné secrétaire de séance, le Maire a soumis à l'approbation du Conseil Municipal le Procès Verbal de la séance du 28 mai 2010. Après l'adjonction de trois questions supplémentaires « **Garage municipal : travaux de réfection suite à un incendie – Avenant aux lots 01 et 05** », « **Pass Foncier : accord de principe pour la mise en place du dispositif** », « **Motion déposée par les groupes de la majorité du Conseil Municipal de Riom (63) le 25 juin 2010** », l'ordre du jour a ensuite été abordé.

## **1 – SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU PUY-DE-DOME (SIEG) : ADHESION DE RIOM COMMUNAUTE**

### **Rapporteur : Monsieur le Maire**

Par arrêté du 22 mars 2010, le préfet a entériné les statuts modifiés du SIEG. Ils prévoient que le syndicat est dorénavant constitué par des communes et par des EPCI, ces derniers peuvent désormais déléguer au syndicat la compétence relative au développement, au renouvellement et à l'entretien de leurs dispositifs d'éclairage public, que ces dispositifs concernent les infrastructures, les équipements ou tous autres biens immobiliers communautaires.

➤ **L'adhésion de Riom Communauté au SIEG du Puy-de-Dôme étant subordonnée à l'accord des Communes membres, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé cette adhésion, après observation de MM. GRENET et ZICOLA..**

## **2 – SALLE DUMOULIN : ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX DES LOTS 5 ET 20 ET MODIFICATION DES LOTS 4 ET 7 – AVENANT AU MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE**

### **Rapporteur : Monsieur le Maire**

Afin de réaliser les travaux de réhabilitation et d'extension de la salle Dumoulin, le Conseil Municipal, par délibération du 30 avril 2010, a attribué tous les lots à l'exception du lot n°5 menuiseries extérieures métallerie et a défini une nouvelle procédure pour attribuer les marchés de travaux de menuiserie aluminium et de métallerie : le lot n° 5 a été scindé en deux lots distincts : le lot 5 menuiseries extérieures, le lot 20 métallerie.

Une consultation de ces deux lots a été relancée et conformément au rapport d'analyse, il a été proposé d'attribuer les marchés de la façon suivante :

Lot n° 5 - MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM : le marché est attribué à l'entreprise POL AGRET 63000 Clermont Fd pour un montant de 117 140.00 €HT comprenant l'offre de base (106 620.00 € HT après négociation) et l'option 1 portes complémentaires en aluminium (10 520.00 € HT)

Lot n° 20 - METALLERIE : le marché est attribué à l'entreprise BOURDOULEIX 63360 GERZAT pour un montant de 176 475.15 € HT correspondant à l'offre de base (194 225.15 € HT après négociation) avec les variantes économiques proposées dans le cadre de la négociation à savoir :

- moins value pour suppression de la galvanisation sur escaliers intérieurs : -3 100 € HT
- moins value pour suppression de l'escalier d'accès aux combles et remplacement par une trappe d'accès : - 11 000 € HT
- moins value pour suppression du thermolaquage sur l'escalier d'accès aux locaux techniques et régie et sur les gardes corps : - 1 500 € HT
- moins value pour remplacement des marches en pin au niveau de l'escalier d'accès aux locaux techniques et régie : - 2 150 € HT

Concernant les lots 4 (charpente couverture étanchéité bardage) et 7 (menuiseries intérieures bois), une correction des offres a été faite (seuls les montants et options retenues changent, pas les titulaires).

Lot n° 4 - CHARPENTE - COUVERTURE - ETANCHEITE - BARDAGE : le marché est attribué à l'Entreprise SUCHEYRE pour un montant de **378 905.88 € HT** afin de tenir compte de la plus value pour la reprise totale du plancher telle qu'annoncée lors des négociations

Lot n° 7 - MENUISERIES INTERIEURES : le marché est attribué à l'Entreprise FERREYROLLES pour un montant de : **352 150.00 € HT** afin de tenir compte de la plus value pour des châssis et portes coupe feu ½ heures telle qu'annoncée lors des négociations.

Le coût des travaux, est donc de **4 064 921.30 € HT** pour une estimation, valeur janvier 2010, de **4 043 500.00 € HT**.

Dans l'hypothèse où tous les lots seront attribués, il conviendra alors de fixer le coût de réalisation, par avenant au marché de maîtrise d'œuvre. Ainsi, en fin de travaux une comparaison sera réalisée entre ce coût et le coût constaté par le maître de l'ouvrage. Si le coût est supérieur au seuil de tolérance défini au marché, le concepteur supportera une pénalité.

➤ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues, après remarques de M. GRENET.**

## **3 – CONTROLE D'ACCES DANS LES EQUIPEMENTS SPORTIFS : AVENANT AU MARCHÉ**

### **Rapporteur : Josiane FABRE**

Par délibération du 23 octobre 2009, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un marché, avec la société DELTA 2I, pour l'acquisition d'un système unique de contrôle d'accès relié à un logiciel de planification et de réservation utilisable pour les installations sportives municipales et communautaires.

Le marché prévoyait la mise en œuvre du système au niveau du gymnase du Parc des Fêtes au 01/09/2010. Toutefois la mise en place de ce nouveau contrôle d'accès implique le changement d'une porte qui ne sera réalisé qu'en octobre 2010. Il était donc nécessaire de repousser, par avenant, au 01/11/2010 la date à laquelle le contrôle d'accès sera opérationnel.

➤ **A l'unanimité, l'Assemblée a autorisé le Maire à signer l'avenant relatif au report du délai.**

#### **4 – COMPTE RENDU DE DELEGATION : RENEGOCIATION D'EMPRUNTS**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Suite à la validation du « plan gestion active de la dette 2010 » lors du conseil municipal de février dernier, la ville de Riom a engagé plusieurs renégociations et réaménagements d'emprunts présents dans son encours. Ces opérations sont arrivées à leur terme au 1<sup>er</sup> juin 2010.

Dix aménagements d'emprunts ont été effectués pour un capital total de 1 715 122 € : neuf au budget principal et un au budget eau.

Globalement, ainsi que l'a retracé la décision modificative n°3, 69 913 € de pénalités au budget principal auront été prélevées par les différents établissements bancaires concernés.

Au total un capital de 1 545 934 € a été retouché au budget principal, afin de rapporter à la ville de Riom une économie nette de pénalités de 72 000 € d'intérêts.

Au budget eau, un capital de 169 185 € a été renégocié pour une économie nette de 7 158 € d'intérêts.

➤ **L'Assemblée a pris acte, de ce compte rendu, après remarques de M. ROUX.**

#### **5 – TABLEAU DES EFFECTIFS 2010 : CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

➤ **L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé la création des postes suivants, à compter du 01/09/2010 :**

- 4 postes d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste de rédacteur chef
- 3 postes d'agent de maîtrise principal
- 1 poste d'éducateur des APS hors classe
- 1 poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à 80 %
- 1 poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à 48,11 %
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants
- 1 poste d'adjoint d'animation à 24 heures hebdomadaires

(Les postes d'origine seront supprimés après avis du CTP).

*Observations de Mmes MACHANEK, DUBREUIL, M. ROUX.*

#### **6 – TABLEAU DES EFFECTIFS 2010 : CREATION DE POSTE DE NON TITULAIRE**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

L'infirmière qui gère la halte-garderie, actuelle adjointe à la responsable (mutualisée à 50 % à la Communauté) va être amenée à prendre davantage de responsabilités au niveau de l'ensemble de la crèche. Il est donc nécessaire de recruter un éducateur de jeunes enfants à temps non complet pour la halte-garderie, à raison de 21h30 hebdomadaires de travail, pour 7 mois, dans un premier temps.

Dans la mesure des possibilités, le poste sera pourvu par un titulaire, dans le cas contraire, un éducateur de jeunes enfants non titulaire serait recruté, la rémunération se ferait alors sur le 1<sup>er</sup> échelon du grade d'éducateur de jeunes enfants ou éventuellement sur le 2<sup>ème</sup> échelon du grade, selon l'expérience acquise.

➤ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé la création au tableau des effectifs d'un poste d'Éducateur de jeunes enfants, non titulaire, à temps non complet, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010.**

#### **7 – CONTRAT D'AIDE A L'EMPLOI**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Compte-tenu des besoins de renfort du service bâtiment dans le domaine de la serrurerie, il est proposé de signer un nouveau contrat d'aide à l'emploi dans ce service et cette spécialité. La rémunération sera établie sur la base du SMIC majoré pour harmoniser avec la rémunération de celle du 1<sup>er</sup> échelon d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, incluant la prime annuelle, ces contrats étant financés par l'Etat à hauteur de 90% du SMIC.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la signature du contrat d'aide à l'emploi, ce à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010.**  
*Observations de M. GRENET, Mme MONTFORT.*

## **8 – JARDINS MUNICIPAUX : PROJET DE CREATION : CONSTITUTION DE RESERVES FONCIERES**

**Rapporteur : Bruno FREGONESE**

La ville de Riom loue actuellement des jardins sur les sites du Couriat et de Dumoulin (45 au total). Une liste d'attente, jamais résorbée, existe pour ces potagers.

Compte tenu de cette constatation, il semblerait intéressant de pouvoir créer de nouveaux sites. A ce titre, les fonciers aujourd'hui en friche cadastrés section BK n° 387 et n° 24 pour une superficie respective de 4 598 et 205 m<sup>2</sup> permettraient la création d'une offre significative de jardins potagers.

- **L'Assemblée unanime a approuvé le principe de constitution d'une réserve foncière par le biais d'acquisition amiable ou de préemption sur le foncier cadastré BK n°387 et n°24.**  
*Remarque de M. ZICOLA.*

## **9 – PLAN DE DEPLACEMENT DES ADMINISTRATIONS (PDA) : CONVENTION AVEC VELOCITE63**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Dans le cadre de la politique d'écoresponsabilité, la mise en place d'un Plan de Déplacement des Administrations (PDA) est actuellement étudiée et un des axes de travail est le déplacement des agents à vélo. Dans ce cadre, il est proposé un partenariat avec l'association Vélocité63 qui met à disposition gratuitement 3 vélos de ville. Au bout d'une année d'utilisation, ces vélos seront soit rendus à l'association soit rachetés par la Ville de Riom et Riom Communauté (coût unitaire 40 €).

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la convention tripartite (Vélocité63-Ville de Riom-Riom Communauté) pour la mise à disposition de 3 vélos de ville.**  
*Interventions de MM. FREGONESE, GRENET.*

## **10 – RUE JEANNE D'ARC : ACQUISITION FONCIERE**

**Rapporteur : Bruno FREGONESE**

La Commune a l'opportunité d'acquérir une emprise d'environ 20 m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle BK n° 349 au 23 rue Jeanne d'Arc. Ce terrain est estimé 1 600 € par les services fiscaux. En effet, cet achat permettrait dans le futur d'aménager l'accès au Stade Dumoulin. La réalisation de cet aménagement n'étant pas programmée dans un futur proche, il a été convenu avec le vendeur qu'il aurait la jouissance de l'emprise et du mur jusqu'à sa réalisation.

De plus si le projet n'aboutissait pas, le propriétaire de la parcelle BK n° 249 aurait une priorité d'achat de l'emprise au prix de 1 600 €.

- **L'Assemblée, unanime, a approuvé l'acquisition d'environ 20 m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle BK n° 249 au prix de 1 600 €.**  
*Interventions de MM. ZICOLA, GRENET.*

## **11 – LE MOULIN D'EAU : DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ET VENTE A DES RIVERAINS**

**Rapporteur : Bruno FREGONESE**

Par délibération du 26 mars 2010, le Conseil Municipal a adopté le principe de vendre le chemin piéton situé à l'arrière des maisons situées côté impair, du n° 15 au n° 27 de la rue Viana do Castelo aux propriétaires desdites maisons.

Après avis favorable du commissaire-enquêteur, il est proposé de prononcer le déclassement de cet espace, d'une surface d'environ 100 m<sup>2</sup>, qui intégrera le domaine privé de la commune, pour le céder aux riverains au prix estimé par les Services fiscaux, soit 40 € le m<sup>2</sup>.

- **L'Assemblée, à l'unanimité (3 abstentions), a approuvé le déclassement de cet espace.**  
*Observations de MM. GRENET, ZICOLA, BARDY.*

## **12 – LOGEMENT 6 RUE ANTOINE CAUX : LOCATION A UN PROFESSEUR DES ECOLES**

**Rapporteur : Bruno FREGONESE**

En attendant de pouvoir occuper sa maison en cours de construction, un professeur des écoles a demandé la prolongation de la convention d'occupation du 6 rue Antoine Caux jusqu'au 31 décembre 2010. L'appartement de type F3 peut lui être consenti moyennant un loyer mensuel de 500 € plus les charges.

➤ **Approbation a été donnée à l'unanimité par le Conseil Municipal pour la période allant jusqu'au du 1<sup>er</sup> août au 31 Décembre 2010.**

## **13 – LOCAUX TECHNIQUES AU STADE EMILE PONS : DECLARATION DE TRAVAUX**

**Rapporteur : Gérard SOULIER**

Le logement de fonction du stade Emile Pons va être mis en location, après remise en état.

Les agents du service des sports, qui avaient leurs locaux de travail dans ce bâtiment, vont désormais partager les locaux de travail des agents de la D.S.T.A.U., qu'il convient de réaménager. Ces travaux, qui impliquent la création d'une ouverture en façade, nécessitent le dépôt d'une déclaration préalable.

➤ **L'Assemblée, à l'unanimité, a autorisé le Maire à déposer la déclaration préalable relative à ces travaux.**  
*Intervention de M. GRENET.*

## **14 – CHANTIER D'INSERTION : RECONDUCTION DE LA CONVENTION**

**Rapporteur : Christian GRANGEON**

Jusqu'à présent, la Ville de Riom a confié l'entretien de ruisseaux et d'espaces verts à l'association PASSAGE PLUS. L'association intervient sous forme de chantiers d'insertion employant un chef de chantier, et 8 agents bénéficiaires d'un Contrat d'accompagnement à l'emploi. Il s'agit aujourd'hui de reconduire l'action pour une période d'un an renouvelable deux fois. Une enveloppe financière de 17 250 € est prévue annuellement.

La Ville met à disposition de l'association un local pour le dépôt de l'équipe.

➤ **L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé la poursuite du chantier d'insertion pour un an renouvelable deux ans et a autorisé le Maire à signer la convention avec PASSAGE PLUS.**  
*Observation de M. ZICOLA.*

## **15 – FONDS D'INITIATIVES DEVELOPPEMENT SOCIAL : « SEJOURS FAMILLES »**

**Rapporteur : Christian GRANGEON**

➤ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le versement d'une subvention de 2 000 € à l'Association Rimoise pour la Jeunesse dans le cadre d'un projet partenarial avec le Secours Populaire, les Centres Sociaux et l'ADSEA, dont l'objectif est de proposer un départ en vacances aux familles les plus en difficultés.**

*Remarques de MM. GRENET, ZICOLA.*

## **16 – FONDS D'INITIATIVES DEVELOPPEMENT SOCIAL : « MON ETE AU CERREY »**

**Rapporteur : Christian GRANGEON**

➤ **L'Assemblée a approuvé, à l'unanimité, le versement de subventions, dans le cadre du projet estival « un été au Cerrey » qui se déroulera du 5 au 16 juillet prochains, aux associations suivantes, pour leur implication et la mise en place de diverses animations :**

- 1 000 € à l'association des « Centres Sociaux »,
- 1 300 € à l'association « Avenir »
- 423 € à l'association « Brizon Gym »

*Observations de Mme MONTFORT, M. ZICOLA.*

## **17 – SAISON CULTURELLE « ACCES SOIRS » 2010/2011 : DEMANDES DE SUBVENTIONS**

**Rapporteur : Roseline LASSALLE**

La saison culturelle Accès Soirs 2010-2011, constituée de spectacles vivants tout public, de soirées cinéma et de spectacles pour le public scolaire, peut bénéficier de subventions des partenaires financiers de la ville : le Conseil Général, le Conseil Régional, la D.R.A.C.

Le coût de l'ensemble des spectacles est évalué à 106 057 € et à 22 706,80 € pour les spectacles scolaires.

- **A l'unanimité, le Conseil Municipal, a chargé le Maire d'effectuer toutes démarches pour l'obtention des subventions, après observations de MM. GRENET, ZICOLA.**

## **18 – FONDS D'INITIATIVES CULTURELLES**

**Rapporteur : Roseline LASSALLE**

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le versement d'une subvention de 150 € à l'association Amitiés Auvergne Chine pour l'organisation d'une exposition et d'une conférence dans le cadre du Nouvel An Chinois et du 20<sup>ème</sup> anniversaire de l'association les 13 et 14 février derniers, 300 € à l'association Orchestre Riom Symphonique pour sa participation au concert organisé par l'école municipale de musique le 16 janvier dernier.**

## **19 – VELO CLUB RIOMOIS : ACOMPTE SUR SUBVENTION - CONVENTION**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Une subvention de 5 000 € a été inscrite au budget primitif pour permettre à l'association « Vélo Club Riomois » l'organisation de la manifestation du Cyclo cross (8<sup>ème</sup> édition) le 7 novembre prochain.

L'organisation de cette manifestation nécessitant l'engagement de certains frais préalablement à sa tenue, il est proposé de passer une convention avec le Vélo Club Riomois permettant le versement d'un acompte de 50 % du montant de la subvention.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la convention et a autorisé le Maire à la signer.**

## **20 – SCOLARISATION DES ENFANTS DE MALAUZAT : PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE**

**Rapporteur : José DUBREUIL**

La commune de Malauzat souhaite aujourd'hui contractualiser avec la commune de Riom, du fait de la proximité de certains quartiers avec Riom, notamment Saint Genès L'Enfant, afin de scolariser leurs enfants à Riom au groupe scolaire R. Cassin ou éventuellement dans un autre groupe scolaire public riomois.

Une participation financière aux frais de fonctionnement de l'école sera versée par la commune de Malauzat à la commune de Riom pour tout enfant fréquentant l'une des écoles publiques riomoises, sur la base du coût de fonctionnement par enfant en externat dans les écoles publiques de Riom (pour l'année scolaire 2009/2010 le montant est de 416.09 € pour un enfant en école élémentaire et de 750.79 € pour un enfant en école maternelle).

Les familles de Saint Genès l'Enfant qui souhaitent que leurs enfants fréquentent également les services périscolaires de la ville (accueil du matin, du soir et restauration) se verront appliquer le tarif des enfants non riomois.

La présente convention sera applicable durant les 4 prochaines années scolaires.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer la convention avec la Commune de Malauzat.**  
**Remarque de M. ZICOLA.**

## **21 – TARIFS 2010/2011 : RESTAURATION SCOLAIRE – COMMUNES EXTERIEURES**

**Rapporteur : José DUBREUIL**

- **Conformément aux conventions statuant sur le mode de calcul du coût de la restauration avec les Communes de Marsat, Enval, Ménérol et Mozac, les tarifs pour l'année scolaire 2010-2011 des prestations apportées par la Ville de Riom, ont été adoptés à l'unanimité, par le Conseil Municipal.**

## **22 – TARIFS POUR MINI-CAMP D'ETE**

**Rapporteur : José DUBREUIL**

Dans le cadre d'un projet pédagogique en lien direct avec le projet éducatif de la ville, le service animation souhaite organiser un mini-camp pour une quinzaine d'enfants à la forêt de Tronçais.

Ce mini-séjour comprend 3 journées et 2 nuits et s'adresse aux enfants de 9 à 12 ans qui n'ont pas la possibilité de partir en vacances.

Il convenait donc d'établir un tarif « nuit » qui comprend le dîner, la nuit et le petit déjeuner. Celui-ci est fixé à 1 € pour laisser la possibilité, aux enfants appartenant aux tranches les plus basses du quotient familial, d'accéder à ce séjour.

➡ **A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le tarif proposé.**

### **- GARAGE MUNICIPAL : TRAVAUX DE REFECTION SUITE A UN INCENDIE – AVENANT AUX LOTS 01 ET 05**

**Rapporteur : Josiane FABRE**

Par délibération du 23 octobre 2009, le Conseil Municipal a autorisé la signature des marchés pour la réfection du garage suite à un incendie, et par délibération du 26 février et du 30 avril 2010, des avenants aux lots 02 et 03 ont été signés en moins-value.

En cours de chantier des travaux supplémentaires ont été nécessaires pour :

- le lot 01 avec un agrandissement des locaux affectés aux rangements des pièces détachées et des produits du service propreté. Cette modification de travaux correspond à une plus value de 490.00 € HT.
- le lot 05 : en raison du gel de réseau d'eau sanitaire la reprise de celui-ci s'est avérée nécessaire ce qui a conduit à une plus value de 860.00 € HT.

Par ailleurs, dans le cadre des travaux de désamiantage, le changement du réseau d'air comprimé et le coffret de régularisation de chauffage s'est avéré nécessaire, ce qui représente une plus value de 5 990.00 € HT. Concernant le lot 05, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 28/05/2010 a émis un avis favorable.

Globalement le coût de l'opération est de 134 431.06 € HT.

➡ **A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer les avenants au marché des lots 01 et 05.**

### **- PASS FONCIER : ACCORD DE PRINCIPE POUR LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF**

**Rapporteur : Bruno FREGONESE**

Le Pass Foncier est un dispositif financier, basé sur le 1% logement, visant à favoriser la primo accession en logement neuf (appartement ou maison individuelle) pour les ménages modestes.

Son principe de base est de permettre l'étalement du financement du logement dans le temps d'une part, et de faire bénéficier les acquéreurs d'aides publiques (subvention, TVA à 5,5 % ...) d'autre part.

Les conditions pour bénéficier de ce Pass' Foncier sur la construction d'un logement sont les suivantes :

- être primo accédant de ce logement à titre de résidence principale ;
- avoir des revenus ne dépassant pas les plafonds de ressources du PSLA (prêt social location accession). A titre d'information pour un foyer de 4 personnes, le montant de revenus plafonnés est 40 488 euros.
- construire à un coût inférieur ou égal au plafond de vente du PSLA, exprimé en coût au m<sup>2</sup> de surface utile, soit 2 014 € HT à Riom en 2010 ;
- bénéficier d'une aide à l'accession à la propriété attribuée par une ou plusieurs collectivités territoriales. Le montant minimal pour la zone dans laquelle Riom est située est de :
  - 3000 € si le nombre d'occupants du logement est inférieur ou égal à 3 ;
  - 4000 € si le nombre d'occupants du logement est supérieur ou égal à 4.

Afin de bénéficier de la TVA à 5,5 %, les futurs propriétaires du Pass Foncier devront habiter le logement créé pendant au moins 15 ans. A défaut, le remboursement de la TVA intégrale sera dû.

Dans le cadre du plan de relance et d'un crédit ouvert figurant dans la loi de finances rectificative pour 2009 reconduite pour 2010, les collectivités territoriales qui contribuent financièrement au "Pass-Foncier" bénéficient d'une aide de l'Etat pour que le coût restant à leur charge soit réduit à 2000 € par logement.

Au vu de ces différents éléments, il est proposé au Conseil municipal d'inscrire la commune dans le dispositif de Pass Foncier.

Deux projets immobiliers sur Riom sont susceptibles de bénéficier du Pass foncier, pour lesquels il est proposé de définir prioritairement des possibilités d'aides.

➔ L'AFU des Tonnelles, située rue des Vignes Froides, entre en phase opérationnelle. Les travaux de viabilité viennent de démarrer.



La conception générale de ce lotissement, définie par les orientations d'aménagement du PLU, est favorable à la réalisation d'habitats intégrant des performances environnementales :

- règlement et trame cadastrale favorisant la forme urbaine « maisons de ville », moyennant re-division des lots.
- orientation bioclimatique des fonciers (nord / sud).

Le Pass foncier peut en ce sens constituer un levier intéressant de mise en œuvre de logements « éco-responsables ». Trois engagements des bénéficiaires seraient ainsi requis pour l'attribution de la subvention municipale ouvrant droit au dispositif Pass' Foncier :

- lot de 14 m de façade sur voirie maximum ;
- l'implantation des constructions sur au moins une limite séparative ;
- obtention du label BBC (Bâtiment basse consommation).

Compte tenu du plan masse du permis à aménager, les lots situés au nord de la voie de desserte de l'AFU se prêtent moins à la mise en œuvre de ces dispositions. La multiplication des accès à travers les espaces verts de l'axe paysagé serait en effet préjudiciable à l'effet recherché.

En outre, afin de permettre la création d'un front bâti cohérent et compte tenu des possibilités limitées d'interventions financières de la ville, il convient de définir un « linéaire éligible » restreint.

Il est ainsi proposé de retenir le principe de 6 dossiers.

➔ En outre, la ville a été récemment sollicitée par le groupe Nexity George V, porteur de l'opération de l'Ilot Vert, rue Amable Faucon.

Il est proposé de retenir le principe de 5 dossiers sur ce second projet immobilier.

Une enveloppe globale de 44 000 euros sera donc prévue à cet effet, étant précisé que les subventions correspondantes ne seront versées qu'à réception des pièces justificatives. Les crédits nécessaires seront inscrits à la DM du conseil municipal de septembre 2010.

➤ **A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le principe de la mise en œuvre du Pass Foncier dans les conditions définies ci-dessus.**

**Remarques de MM. ZICOLA, GRENET, Mme MACHANEK.**

### **– MOTION DEPOSEE PAR LES GROUPES DE LA MAJORITE DU CONSEIL MUNICIPAL DE RIOM (63) LE 25 JUIN 2010**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Par cette motion, les membres *du Conseil Municipal de Riom* réunis le 25 juin 2010 tiennent à exprimer leurs inquiétudes sur l'avenir de l'école publique et des moyens qui lui sont accordés.

En effet, nous avons eu connaissance, via Internet et relayé par la presse, d'un document intitulé « Schéma d'emplois 2011-2013 », adressé par le Ministère de l'Education Nationale aux recteurs d'Académie. Dans ce document interne et ces annexes sont exposés sans détours les objectifs comptables de suppression massive de postes pour la période 2011-2013.

Un programme méthodique, rigoureux et chiffré se met en place, dont les principales mesures sont :

- augmentation des effectifs des classes
- menace directe sur l'avenir de ce qu'il reste comme personnels de RASED E, G et psychologues.
- relèvement des seuils d'ouverture et de fermeture de classe
- réduction encore de la scolarisation des moins de 3 ans
- recours à des vacataires non formés pour les remplacements
- baisse de l'offre de formation avec la suppression des IUFM

Ces mesures répondent à des exigences de suppressions massives d'emplois dans les fonctions publiques et de réduction du déficit de l'Etat : supprimer des heures d'enseignement, supprimer des postes pour réaliser des économies substantielles alors que l'école n'est pas une charge à réduire mais un investissement pour l'avenir.

L'ensemble de ces mesures va encore amplifier la dégradation des conditions d'enseignement et accentuer les inégalités au lieu de les réduire. De récentes études mettent en évidence des pourcentages dramatiques tel que les 40% d'élèves ne sachant ni lire et compter correctement à leur entrée en 6<sup>ème</sup>. L'ascenseur social qu'a été l'école est en panne.

Si nous ne manifestons pas clairement notre opposition à toutes ces mesures, pour Riom, à la rentrée prochaine, cela pourrait se traduire par la fermeture de deux classes.

Les membres *du Conseil Municipal de Riom* souhaitent la mise en œuvre d'une politique éducative ambitieuse et concertée, avec :

- des enseignants formés au métier et en nombre suffisant,
- le renforcement de l'aide aux enfants en grande difficulté pendant le temps scolaire,
- des rythmes scolaires dans l'intérêt de l'enfant,
- le maintien d'une école publique gratuite et laïque pour tous.

➡ **A l'unanimité (3 abstentions), le Conseil Municipal a manifesté son opposition à toutes ces mesures pour Riom, à la rentrée prochaine, qui pourrait se traduire par la fermeture de deux classes.**  
***Interventions de Mme DUBREUIL, MM. GRENET, ZICOLA, ROUX, Mmes MONTFORT, LASSALLE, M. JACOB.***

< <> <> <> <> <> <> >

La clôture de la séance officielle a ensuite été prononcée.

RIOM, le 2 juillet 2010

**LE MAIRE,  
Conseiller Général,**

*Jean-Claude ZICOLA*